

Les suites de l'enquête sur la santé des enseignant-e-s

Samuel Rohrbach, président du SER

En 2017, le SER a mandaté l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST) afin de lancer une vaste enquête sur l'état de santé du corps enseignant romand. Cette enquête a été menée auprès des enseignant-e-s membres du SER, mais aussi d'autres associations partenaires. Le taux de réponses a été très important, plus de 54%. Tous les résultats ont été présentés lors de la conférence de presse de la rentrée du SER au mois d'août 2017, durant laquelle nous avons posé des revendications. Pour le SER, les résultats de cette étude ne sont pas à prendre à la légère et il convient aux services employeurs cantonaux, en partenariat avec les partenaires sociaux, de trouver et de mettre en place les mesures nécessaires pour améliorer la situation.

Le SER considère qu'une coordination est utile dans ce domaine et que la Convention scolaire romande permet de l'instaurer.

Pour ce faire, le SER a demandé à la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) de créer une commission paritaire CIIP-SER chargée de veiller à l'élaboration de mesures concrètes qui puissent répondre rapidement, notamment, aux attentes et demandes du SER:

- Une amélioration des conditions-cadres de travail afin de prévenir au maximum les risques d'épuisement professionnel et de réduire les facteurs de stress au travail.
- La mise en place et le renforcement dans tous les

cantons des mesures d'aide et de conseil aux enseignant-e-s, sous la houlette de spécialistes reconnus.

- Une révision des textes légaux visant à améliorer le taux d'encadrement, par différentes mesures (co-enseignement, aides spécifiques aux élèves, baisse des effectifs de classe, etc.), aussi bien à l'école obligatoire qu'au secondaire II.
- Une définition claire et précise des différents éléments de l'activité d'enseignant, garantissant le taux d'activité contractuel, et le respect de celle-ci lorsqu'elle existe.
- L'ajout par la CIIP de la problématique de la santé des professionnels à l'école dans son programme de législation 2015-2019, ainsi que dans les programmes suivants.

L'Assemblée plénière de la CIIP a partiellement accepté les demandes du SER puisqu'elle a mandaté la Commission des partenaires de la CIIP (COPAR) pour conduire une réflexion concentrée sur la santé des enseignant-e-s. Elle a aussi donné mandat à la FORDIFF – Formation en Direction d'Institutions de formation – et à la CLEF – Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres – de réfléchir au renforcement de l'information et de la prévention au sein de la formation des chefs d'établissement et des cadres scolaires d'une part, de l'introduction à la formation des nouveaux/elles enseignant-e-s d'autre part.

Les travaux de la COPAR ont débuté le 14 novembre. •

Le baromètre de la santé: mesure en classe est un petit outil conçu pour vous permettre de vérifier si les différentes normes en matière de température, éclairage, qualité de l'air... sont respectées dans votre salle de classe.

Pour l'utiliser, il vous faut tout d'abord le détacher, puis passer une à une les quatre étapes du document.

L'étape 1 vous fournit des indications sur les différents facteurs qui peuvent influencer le travail en classe.

La deuxième étape consiste à contrôler ces facteurs à l'aide de mesures ou d'évaluations. Des exemples d'instruments pour effectuer ces mesures vous sont aussi proposés. Chaque mesure doit être reportée à

l'aide d'une croix dans la case correspondante. Puis il vous faut relier ces cases en appuyant fortement sur votre crayon!

Pour la troisième étape, après avoir retourné la feuille, vous allez voir si la ligne tracée passe par la zone verte, orange ou rouge pour chaque mesure. Si les zones orange ou rouge sont traversées par la ligne, la quatrième étape vous propose des pistes simples pour remédier quelque peu à ces dépassements de valeur.

Bien sûr, c'est le rôle de l'employeur de veiller à la protection de notre santé. La transmission de ce document une fois utilisé peut interpellier vos autorités en cas de besoin. •



Étape 1:
lire les
informations

Baromètre de la santé: mesures dans la salle de classe
Le contrôle des normes de la salle de classe permet de sensibiliser les enseignant-e-s.

CH
DOKUMENTATION
LEHRERINNE
UND LEHRER
SCHWEIZ

En classe, plusieurs facteurs peuvent influencer l'activité, l'attention, l'apprentissage et la santé des élèves et des enseignant-e-s.

La détérioration de la qualité de l'air ambiant est à peine perçue en raison de l'accoutumance des organes des sens et peut entraîner des problèmes de concentration, des maux de tête et une perte de performance. La règle de base pour l'air ambiant est d'environ 0,04% vol. ou 400 ppm de CO₂.

La température ambiante optimale est un ressenti qui dépend de l'activité professionnelle et de la sensibilité individuelle à la température. Il faut effectuer une mesure à 0,6 m de hauteur (activités assises) et une autre à 1,1 m (travaux debout) et en faire la moyenne.

L'humidité est très différente en été et en hiver. Les dépassements occasionnels et les dépassements de l'humidité relative idéale peuvent être perçus comme désagréables. L'air particulièrement sec peut provoquer des symptômes tels que des yeux brûlants, une peau sèche et craquelée, des maux de gorge et une plus grande sensibilité au rhume chez les personnes sensibles.

La lumière influence non seulement la vision réelle, mais aussi l'activité, les processus physiologiques et le psychisme. La lumière peut varier considérablement au cours de la journée ou de l'année. L'éclairage artificiel doit correspondre à la lumière naturelle. Outre l'intensité de la lumière, d'autres facteurs tels que sa couleur ou son spectre peuvent également jouer un rôle.

L'acoustique de la pièce est composée du niveau de bruit et des temps de réverbération. Elle constitue l'un des facteurs centraux pour la charge sonore. Dans le cas des formes d'apprentissage coopératif (travail en groupe), les nombreux échanges peuvent augmenter le niveau de bruit.

Une taille de salle trop petite par rapport au nombre d'élèves devient un «multiplicateur de stress» qui amplifie les autres facteurs (qualité de l'air, température, humidité...). Il faut s'attendre à une plus grande densité des interactions ainsi qu'à plus d'agitation résultant de la taille restreinte de la classe.

Selon le type de ventilation, un nombre excessivement élevé d'étudiants pour le volume conduit progressivement à des valeurs d'air médiocres et à des besoins de ventilation plus élevés. Dans une activité intérieure à prédominance immobile, environ 20 l/h de CO₂ sont exhalés par personne.

Il est souvent important de faire la différence entre les valeurs mesurées et les valeurs perçues, car les grandeurs de mesure telles que le spectre de couleur, la couleur de la lumière, la qualité de l'air ou la flexion du son sont difficiles à détecter. Les conditions et le climat intérieur ne sont souvent pas perçus par la personne concernée comme mauvais en raison de l'accoutumance des organes sensoriels - contrairement à la personne qui pénètre dans une pièce. Par exemple, même avec une aération régulière avant le cours ou pendant les pauses, il n'y a aucune garantie d'une qualité de l'air suffisante, s'il n'y a pas de ventilation suffisante et que l'air ne peut pas être renouvelé. Une attention particulière doit être accordée aux élèves allergiques, ainsi qu'en cas d'intégration d'élèves ayant des handicaps sensoriels.

Étape 2:
compléter

Marquez la case appropriée avec une croix, puis reliez les cases par une ligne bien visible.

Mes mesures / évaluations				
Qualité de l'air (Quantité de dioxyde de carbone CO ₂ en ppm)	> 1000	1'000 - 2'000	> 2'000	Capteur (p.e. «Wisely»)
Température (en degré Celsius)	20 – 23 °C	18 – 20 °C 23 – 25 °C	< 18 °C > 25 °C	Thermomètre; capteur intelligent externe ou station météo
Humidité (humidité relative en %)	30 – 65 %	20 – 30 % 65 – 75 %	< 20 % > 75 %	Hydromètre classique; Capteur ou station météo
Luminosité et force de l'éclairage (en Lux)	> 500 Lux	300 – 500 Lux	< 300 Lux	Des applications pour smartphone peuvent donner des indications, mais un simple luxmètre de poche sera meilleur.
Acoustique (Niveau sonore en décibels)	< 50 dB	50 – 75 dB	> 75 dB	AcoustiqueApp
Surface (Superficie en m ² par personne)	> 10 m ²	6 – 10 m ²	< 6 m ²	Mesures personnelles ou selon des plans
Volume (Volume en m ³ par personne)	> 12 m ³	10 – 12 m ³	< 10 m ³	Mesures personnelles ou selon des plans

Évaluation qualitative

Les fenêtres peuvent-elles être ouvertes pour une aération partielle ou complète?

Oui Non

Y a-t-il une ventilation mécanique pour un apport d'air frais?

Oui Non

L'acoustique, par exemple lors de discussions, est-elle gênante?

Oui Non

Date des mesures:

Nombre de personnes (élèves et adultes):

École:

Classe:

Étape 3:
retourner
et appuyer contre
une fenêtre

Normes relatives à la santé pour les bâtiments scolaires
Garder le baromètre contre la fenêtre et comparer les résultats.

	Améliorations nécessaires	Dans la moyenne	Excellent	Règlements et sources
Qualité de l'air (Quantité de dioxyde de carbone CO2 en ppm)				Office fédéral pour la santé publique OFSP et SECO
Température (en degré Celsius)				SECO OLT3_art16
Humidité (humidité relative en %)				SECO OLT3_art16
Luminosité et force de l'éclairage (en Lux)				SECO OLT3_art15 Norm UE SN EN 12464-1 / Norm 380/4 SIA
Acoustique (Niveau sonore en décibels)				SECO OLT3_art22 / OFEV DIN 18041, SIA 181: 2006
Surface (Superficie en m2 par personne)				SECO OLT3_art24 Bureaux
Volume (Volume en m3 par personne)				SECO OLT3_art12 Bureaux

Bien que de nombreux enseignants aient des comportements souchiens de leur santé, une gestion de la santé au travail et de sa protection, contrôlée régulièrement, est essentielle. L'objectif déclaré de LCH et du SER est que, dans chaque école, la gestion de la santé sur le lieu de travail garantit le respect des normes légales.

En adoptant et en appliquant ces recommandations et normes, la détérioration de la santé des élèves et des enseignants devrait être évitée autant que possible.

(Position commune sur la santé des enseignant-e-s LCH-SER 31 août 2017)

Étape 4:
Inhiber ou
prendre
des mesures

Interventions possibles de la part des enseignant-e-s
La protection de la santé au travail est une obligation légale pour l'employeur

Recommandations et possibilités pour l'enseignant-e
Il faut aérer ponctuellement ou étudier l'opportunité de la pose d'une ventilation mécanique (avec filtre) dimensionnée en fonction de l'occupation de la pièce. L'imprimante, le copieur ou la «pous-sière» doivent être retirés de la pièce.
En été, des mesures structurelles telles que l'ombfrage, des systèmes de protection solaire pour les fenêtres, les lucarnes et les parois vitrées ainsi qu'une ventilation doivent être prévues. Il faut enlever les appareils électriques inutiles qui fournissent de la chaleur supplémentaire. De l'eau potable ou des endroits protégés de la chaleur du côté sud, du froid hivernal ou du bruit de la route, lesquels affectent la ventilation, devraient être disponibles.
Une humidité excessive peut augmenter la croissance des acariens ou de la moisissure. Éliminez l'humidité en aérant ou en déshumidifiant. Si l'humidité est trop basse, il faut humidifier, soit par des intervalles de ventilation raccourcis, en ventilant dans le couloir, en abaissant la température ambiante, ou en installant des plantes, un humidificateur ou une fontaine d'intérieur (en fonction du système de ventilation et du taux de renouvellement de l'air).
Dans les salles, l'éclairage naturel est préférable à la lumière artificielle. Les postes de travail doivent être situés le plus près possible des fenêtres. L'éclairage doit assurer des conditions visuelles adaptées au type et aux exigences du travail. Les couleurs vives sont plus avantageuses pour des raisons d'éclairage. Leblouissement et les reflets perturbants doivent être évités avec des stores, des jalousies ou d'autres systèmes.
La salle doit être protégée contre les bruits extérieurs par une isolation phonique (murs, fenêtres, plafonds). La réverbération et la propagation du bruit dans une salle peuvent être réduites par la pose de plafonds ou de cloisons acoustiques.
La configuration spatiale de la pièce et la conception de la place de travail doivent fournir une surface suffisante (par exemple, des étagères). Les espaces de discussion et de loisirs doivent être délimités en conséquence. Les zones de circulation et les voies d'évacuation doivent être respectées.
Si la salle de classe ne dispose pas d'un volume suffisant par rapport au nombre d'élèves, recherchez une salle répondant aux normes de protection de la santé et adaptée aux activités physiques et non statiques.

Pour aller plus loin

- Prendre la responsabilité de sa propre santé et de la santé des élèves. Mais aussi transférer une partie de cette responsabilité en demandant, par exemple, à un élève d'assumer le travail de ventilation pour la classe.
- Promouvoir la compréhension et l'attention en intégrant des aspects spécifiques dans son enseignement.
- Beaucoup de mesures sont peu coûteuses à mettre en œuvre et permettent même de réduire les coûts (de chauffage).
- Les recommandations et les normes s'appliquent également aux salles de spécialistes et aux salles des maîtres.
- En cas de carence, la direction de l'école et les autorités doivent prendre leurs responsabilités et s'adresser, par exemple, à une inspection ou à une évaluation externe.



Une autre action sur ce thème de la santé est soutenue par le SER, l'offre «L'école en action – prévention du stress au travail» qui a été évaluée en Suisse allemande. Une version adaptée à l'école romande est testée en Valais et à Neuchâtel. L'objectif de ce projet est de renforcer la santé du corps enseignant, des directions d'écoles et des autres personnes liées à l'enseignement, ainsi que de soutenir le développement d'une démarche de «santé en entreprise» adaptée à l'école. Cet outil est proposé par la Fondation Promotion Santé suisse qui a mandaté Radix pour le traduire en français, projet dans lequel l'Alliance PSE pour la Promotion de la Santé des professionnels de l'École fondée en 2012 s'est impliquée et dont le SER est membre.

Ce dossier de la santé des enseignant-e-s occupe et continuera d'occuper le comité du SER pendant de nombreux mois, tout ne pouvant s'améliorer rapidement. Le SER veille aussi dans d'autres dossiers à ce que notre santé soit préservée. Par exemple, dans le dossier des MITIC, le SER et LCH dans leur position commune «L'école dans un monde numérique» adoptée le 12 septembre dernier demandent que la santé des élèves et des enseignant-e-s, ainsi que l'égalité des chances soient garanties. À cet effet, la Confédération, les cantons et les communes sont tenus de contribuer à l'élaboration de mesures visant à assurer cette santé lorsqu'ils travaillent avec les MITIC. L'utilisation des technologies numériques doit être adaptée à l'âge et au développement des apprenant-e-s et ne pas nuire à la santé mentale, émotionnelle et physique des élèves et des enseignants. De plus, les écoles sont tenues d'établir des règles concernant la communication et l'accessibilité. Cela inclut également le droit à l'indisponibilité en dehors des heures de travail.

La collaboration avec LCH

Au niveau suisse, le dossier de la santé des enseignant-e-s est mené en collaboration avec la faïtière des enseignant-e-s suisses alémaniques LCH.

Les deux associations ont décidé de faire de la santé le thème de la Journée suisse de l'éducation du 31 août 2017. À cette occasion, elles ont aussi adopté, afin de satisfaire le droit légal et la sécurité sur le lieu de travail, une position commune avec quatre revendications.

La première demande à ce que le cahier des charges et les conditions de travail des enseignant-e-s à temps partiel ou à plein temps soient conçus de telle sorte que leur mission et les ressources temporelles et spatiales mises à disposition garantissent le strict respect de leur temps de travail annuel. Pour donner plus de poids à cette revendication, une étude sur le temps de travail est menée des deux côtés de la Sarine.

La deuxième revendication porte sur les normes de qualité étatiques, techniques, comme celle de la médecine du travail, entre autres celles du Secrétariat

d'État à l'économie (SECO) pour le climat des locaux (température, humidité, valeur en CO₂), la lumière, le bruit/réverbération, le volume d'air et la surface par personne qui doivent être adoptées, appliquées et respectées par les cantons et les communes pour le bien-être de tous les enseignant-e-s, élèves et employé-e-s de l'établissement. C'est dans cette optique qu'un outil simple de contrôle, le baromètre de la santé, vous est proposé dans les pages précédentes.

Troisième revendication déposée par les faïtières, la mise à disposition des ressources appropriées pour que les écoles soient en mesure d'introduire un concept durable de gestion de la santé adaptée à leur spécificité. Des discussions allant dans ce sens ont déjà été entamées avec les partenaires concernés.

La quatrième demande concerne l'accompagnement efficace des collègues en difficultés qui doit être développé à la hauteur des besoins constatés. Le mandat donné à la COPAR va dans ce sens.